

Image not found or type unknown



SOMMAIRE : [Actus régionales](#) / [Appel à projet](#) / [Veille législative](#) / [Actus sociales](#) / [Agenda](#)

Flash n°7 du 17
Février 2021

ACTUS REGIONALES

Attention

Publié le 16 Février 2021

Le prochain Flash hebdomadaire paraîtra le 9 Mars.

Aucune nouvelle offre d'emploi ne sera mise en ligne avant cette date.

Handéo lance un appel à volontariat "Expert usager autisme"

Publié le 16 Février 2021

Handéo Services recherche des personnes connaissant bien l'autisme. Ces personnes donneront leur point de vue sur la qualité de service proposée aux personnes autistes accompagnées par des candidats à la certification Cap'Handéo.

La certification "Cap'Handéo" est une démarche qualité qui s'adresse aux établissements et services médico-sociaux accompagnant des personnes autistes.

Ces structures doivent répondre aux exigences qualité définies par le cahier des charges Cap'Handéo.

Pour obtenir la certification, la structure est évaluée par une équipe composée d'un qualicien (expert qualité), d'un représentant d'une association pour les personnes autistes (expert-usager) et d'un professionnel du secteur (expert-métier).

PROFIL :

Vous avez une bonne connaissance du secteur médico-social,
Vous êtes adhérent à une association représentant les personnes autistes et leurs familles,
Votre enfant ou l'un de vos proches a été accompagné par un établissement ou service médico-social. Chaque mission est rémunérée et les frais de déplacement sont pris en charge. La durée de chaque mission est de 3 journées consécutives minimum. Les experts sont sensibilisés aux obligations attendues de la part des structures candidates ainsi qu'à la méthodologie d'audit.

En savoir plus : <https://www.handeo.fr/actualites/appel-volontariat-expert-usager-autisme>

[POLYCAP] Café/Débat virtuel Autorité parentale

Publié le 16 Février 2021

Le médico-social, comme l'ensemble de la société française, évolue dans un contexte de mutation de la famille : fragilisation des unions, développement des familles monoparentales et recomposées. Les professionnels du secteur sont ainsi confrontés à des situations parfois complexes avec les familles des enfants accompagnés. Or, dans les établissements et services médico-sociaux, les relations avec les parents sont essentielles pour assurer une qualité d'accompagnement satisfaisante.

Dans ce contexte, des professionnels du groupement Polycap se sont réunis pour concevoir un guide sur la thématique de l'autorité parentale afin de conforter leurs pratiques au regard de la réglementation et de vérifier que le droit de chaque parent est respecté à chaque étape du parcours de l'enfant dans les structures.

Le guide a été conçu de janvier 2016 à juillet 2019 par un groupe composé d'assistants du service social, d'éducateur spécialisé et de membres d'équipes de direction. La démarche a également été enrichie par des rencontres avec des partenaires : la CAF et la MDPH du Nord et un service juridique. Il est destiné à tous les professionnels en relation avec les parents : assistant du service social, professionnels éducatifs, professionnels de santé...

La thématique de l'autorité parentale est vaste, c'est pourquoi le guide se veut pratique et aborde la notion d'autorité parentale en lien avec des situations d'accompagnement rencontrées dans les établissements et services médico-sociaux. Voici quelques exemples de questions abordées dans le guide :

Quelle est la différence entre un acte usuel et non usuel ? Faut-il la présence des deux parents au moment de l'admission ? De combien de signatures ai-je besoin pour autoriser un acte ? Qui peut saisir la MDPH pour un enfant ? Comment faut-il procéder pour le projet personnalisé dans le cadre de la protection de l'enfance ? [La place des beaux-parents et des tiers](#) Quel est le rôle des beaux parents dans le cadre de l'assistance éducative ? [Le parcours, l'orientation et la préparation de l'avenir](#) Quelle mesure de protection pour l'avenir ?

C'est dans ce contexte que le groupement Polycap vous invite donc à participer au Café/Débat virtuel le mardi 09 mars 2021 de 14h à 16h en visioconférence afin de vous présenter ce guide et d'échanger avec vous sur la place des parents dans le parcours de l'enfant en situation de handicap.

[Pour vous inscrire](#)

Contact : POLYCAP - 8, Allée André Glatigny 59120 Loos

Tel : 07 72 41 00 70 Courriel : contact@polycap.fr Site internet : www.polycap.fr

APPEL À PROJET

Appel à projet "intergénérationnel"

Publié le 16 Février 2021

Le contexte de crise sanitaire a mis en lumière et souvent renforcé l'isolement des personnes âgées, fragiles ou en situation de précarité. Pour remettre l'humain au cœur des préoccupations et lutter contre l'isolement des personnes en situation de vulnérabilité, la MSA Nord-Pas de Calais lance un appel à projet "intergénérationnel".

Consciente des difficultés liées à l'isolement des personnes vulnérables, la MSA Nord-Pas de Calais lance un appel à projet "intergénérationnel".

L'objectif est de valoriser l'entraide intergénérationnelle, en décloisonnant les âges et les générations ! Quels types de projets ? favoriser et ou développer le "faire ensemble" ; lutter contre l'isolement ; faciliter l'accès à la culture, au numérique, à l'information ; innover et expérimenter autour de l'intergénérationnel ; favoriser l'échange et la connaissance réciproque par la transmission du savoir.

Le dossier est à transmettre à l'adresse suivante :

MSA Nord-Pas de Calais

Service DSST

Appel à projet "intergénérationnel"

CS 36500

59716 Lille Cedex 9

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 12 mars 2021. [Cahier des charges](#) [Dossier de candidature](#)

Appels à projets de recherche 2021 du programme autonomie

Publié le 16 Février 2021

L'Institut pour la recherche en santé publique (IReSP) a publié en février les textes des appels à projets de recherche du programme « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap » financés par la CNSA. Lors de l'édition 2020 du programme, la CNSA a soutenu 13 projets en sciences humaines et sociales et en santé publique pour près de 2 600 000 €. Pour participer à l'édition

2021, les candidats ont jusqu'au 31 mai 2021 : à vos claviers !

L'édition 2021 du programme « Autonomie » en bref

En 2021, la CNSA et l'IReSP renouvellent les appels à projets de recherche du programme « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap » lancés en 2020. Ainsi, chercheurs et parties prenantes du champ de l'autonomie sont invités à candidater dans 4 appels à projets :

un appel à projets générique dit « Blanc » ; un appel à projets thématique « Établissements, services et transformation de l'offre médico-sociale » ; un appel à projets thématique « Autisme et Sciences humaines et sociales » ; un appel à projets « Soutien à la structuration de communautés mixtes de recherche ».

Ce programme de soutien à la recherche finance des projets de recherche finalisée en sciences humaines et sociales et en santé publique, mais également le montage de projet de recherche ou encore l'association des chercheurs et des parties prenantes au sein de communautés mixtes de recherche dans un objectif de structuration autour d'une thématique donnée.

Les candidats ont jusqu'au 31 mai 2021 pour déposer leur projet. Pour plus d'informations sur le dépôt des projets, consultez la rubrique dédiée sur le [site de la CNSA \(nouvelle fenêtre\)](#) ou le [site internet de l'IReSP \(nouvelle fenêtre\)](#).

Phase d'amorçage du programme «ESMS numérique» dans les Hauts-de-France

Publié le 16 Février 2021

Le présent appel à projets vise à financer des projets pilotes destinés à accompagner le développement d'usages de services numériques aux seins d'établissements médico-sociaux

Le programme « ESMS numérique » est partie intégrante de la feuille de route nationale du virage numérique en santé ; il constitue avec HOP'EN l'un des programmes nationaux destinés à soutenir l'innovation, évaluer et favoriser l'engagement des acteurs.

Il s'inscrit pleinement dans le cadre technique de référence issu de la feuille de route du numérique en santé, qui repose sur trois piliers que sont l'éthique, la sécurité et l'interopérabilité. Il favorise le déploiement dans le champ médico-social des référentiels socles ainsi que des services socles, tels que le dossier médical partagé, la messagerie sécurisée en santé, l'e-prescription ou l'e-parcours.

Il vise à concourir à la qualité des réponses aux besoins des usagers, en favorisant l'émergence et les usages des services numériques.

Calendrier de l'appel à projet

Le présent appel à projet est ouvert du lundi 15 février au mercredi 31 mars 2021.

[Plus de détails.](#)

Création d'une unité d'enseignement en élémentaire autisme dans le Beauvaisis (60)

Publié le 16 Février 2021

La stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022 a pour ambition de donner aux personnes avec autisme une place égale dans la société au travers, notamment, l'engagement consistant à réduire le retard en France en matière de scolarisation des élèves avec des troubles du spectre autistique.

A l'horizon 2022, il est prévu la création de 5 UEEA en région Hauts-de-France.

Les UEEA concernent plus particulièrement des élèves n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent à un moment de leur parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt. Il s'agit, notamment, d'enfants pour lesquels l'accompagnement par une ULIS ou une aide humaine est insuffisant.

Les enfants accueillis sont ceux de la classe d'âge de l'école élémentaire.

Le présent AMI vise à poursuivre le déploiement en région Hauts-de-France à travers la mise en œuvre d'une UEEA sur le département de l'Oise (agglomération du Beauvaisis) à la rentrée 2021.

Sont éligibles les établissements ou services médico-sociaux (2° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, soit un IME ou un SESSAD).

Le dossier de candidature sera à transmettre par voie postale avec accusé réception en 2 exemplaires, accompagné d'une clé USB comprenant l'ensemble des éléments sous format PDF :

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
DOMS-Sous direction planification programmation autorisation
à l'attention d'Audrey LELEU
Appel à manifestation d'intérêt UEEA 2021
556, avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

Date limite de dépôt des dossier de candidature : samedi 27 mars 2021 (cachet de la Poste faisant foi)

Contexte réglementaire pour la mise en place des UEEA

Textes de référence :

Code de l'éducation, article D351-4, 1er alinéa.

Code de l'action sociale et des familles, article D312-10-6, 1er et 2ème alinéas

Textes abrogés :

Instruction interministérielle N° DGCS/3B/DGESCO/2018/192 du 1er août 2018 relative à la création des unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) et à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement 2018-2022.

Le présent AMI s'appuie sur l'[INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019](#), relative à la mise à jour du cahier des charges des unités d'enseignements élémentaires autisme (UEEA) et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.

[Avis d'appel à manifestation d'intérêt UEEA 2021](#)

[Cahier des charges](#)

[Dossier de candidature](#)

Pour toute information contacter : audrey.leleu@ars.sante.fr

VEILLE LEGISLATIVE

Veille au 16 février 2021

Publié le 16 Février 2021

Travail

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2021-135 du 10 février 2021 portant diverses mesures d'urgence dans les domaines du travail et de l'emploi

[JORF n°0036 du 11 février 2021](#)

Ordonnance n° 2021-135 du 10 février 2021 portant diverses mesures d'urgence dans les domaines du travail et de l'emploi

[JORF n°0036 du 11 février 2021](#)

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2021-136 du 10 février 2021 portant adaptation des mesures d'urgence en matière d'activité partielle

[JORF n°0036 du 11 février 2021](#)

Ordonnance n° 2021-136 du 10 février 2021 portant adaptation des mesures d'urgence en matière d'activité partielle

[JORF n°0036 du 11 février 2021](#)

Education

Arrêté du 8 février 2021 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

[JORF n°0039 du 14 février 2021](#)

Concours

Arrêté du 2 février 2021 portant ouverture des concours interne et externe sur titres avec épreuves de conseiller territorial socio-éducatif organisés par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais pour les centres de gestion des Hauts-de-France (session 2021)

[JORF n°0036 du 11 février 2021](#)

Aide

Décret n° 2021-138 du 10 février 2021 portant majoration exceptionnelle du montant de l'aide accordée sous forme de bourse d'études par le conseil régional aux élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales

[JORF n°0036 du 11 février 2021](#)

Logement

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2021-141 du 10 février 2021 relative au prolongement de la trêve hivernale

[JORF n°0036 du 11 février 2021](#)

Ordonnance n° 2021-141 du 10 février 2021 relative au prolongement de la trêve hivernale

[JORF n°0036 du 11 février 2021](#)

ARS

Décret n° 2021-163 du 15 février 2021 adaptant le processus de désignation des représentants d'usagers au sein des conseils de surveillance des agences régionales de santé face à l'épidémie de covid-19

[JORF n°0040 du 16 février 2021](#)

COVID-19 – Crise sanitaire

LOI n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire (1)

[JORF n°0040 du 16 février 2021](#)

CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N° DGCS/CELLULE GESTION DE CRISE/2021/26 du 25 janvier 2021 relative au déploiement de la phase 1.2 de la campagne vaccinale contre la Covid-19 dans le secteur social et médico-social (hors établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD).

Décret n° 2021-157 du 12 février 2021 modifiant le décret n° 2020-650 du 29 mai 2020 relatif au traitement de données dénommé « StopCovid »

[JORF n°0039 du 14 février 2021](#)

Décret n° 2021-152 du 12 février 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0039 du 14 février 2021](#)

ACTUS SOCIALES

[ONPE] Le parcours médical hospitalier et libéral des enfants maltraités physiquement en France : suivi jusqu'à 5 ans

Publié le 16 Février 2021

Cette recherche a été sélectionnée dans le cadre de l'appel d'offres ouvert 2018 de l'ONPE. L'objectif principal était d'étudier le parcours de soins hospitalier et libéral des enfants maltraités physiquement en France, en essayant d'identifier des événements précurseurs médicaux précoces de maltraitance. « A partir des données nationales du Système National des Données de Santé (SNDS) ont été inclus les enfants nés en France en milieu hospitalier de 2009 à 2013 et suivi jusqu'en 2014. Ils ont été répartis en 2 groupes : enfants maltraités physiquement et enfants témoins. »

L'étude s'est portée sur les caractéristiques du séjour de naissance, sociodémographiques et le suivi médical hospitalier et extrahospitalier pendant 1 à 5 ans.

Ce travail nous a permis d'identifier 4 facteurs associés à la maltraitance dans la population : le sexe masculin, la prématurité, le recours à la CMUc et le fait d'avoir bénéficié d'au moins 2 hospitalisations. Des pistes de réflexion ont pu être proposées comme la prévention dès le début du suivi de grossesse, puis au moment du séjour de naissance et au cours des premières visites de suivi chez le médecin généraliste.

[Etude ONPE](#)

Source : ONPE, 5 février 2021

[Drees] Élargir les sources d'étude quantitative de la population handicapée : Que vaut l'indicateur « GALI » ?

Publié le 16 Février 2021

L'indicateur GALI (Global Activity Limitation Indicator, indicateur global de restriction d'activité)

permet de repérer les personnes en situation de handicap et d'établir des statistiques sur leurs conditions de vie. Il se traduit par la formulation suivante :

Êtes-vous limité(e), depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ?

1. Oui, fortement limité(e)
2. Oui, limité(e), mais pas fortement
3. Non, pas limité(e) du tout

Le GALI permet de poser une seule question incluant quatre éléments constitutifs du handicap :

La chronicité (« depuis plus de 6 mois »), Les causes médicales (« problème de santé ») Les conséquences sur les activités (« limité dans les activités ») Le contexte social (« que les gens font habituellement »).

On considère comme étant handicapées, au sens où elles ont de fortes restrictions d'activité, les personnes répondant « oui, fortement » à cette question (désignée dans cette étude « GALI restreint »). La population ainsi identifiée est d'environ 4,9 millions de personnes de 16 ans ou plus (soit environ 9 % de cette population, d'après l'enquête SRCV).

Etude Drees

Source : Drees, 11 février 2021

[Drees] Comment vivent les personnes handicapées - Les conditions de vie des personnes déclarant de fortes restrictions d'activité

Publié le 16 Février 2021

La Drees propose une nouvelle étude sur les conditions de vie des personnes handicapées. L'étude s'est basée sur l'indicateur GALI (« Global Activity Limitation Indicator », ou indicateur de restriction globale d'activité), qui repère en tant que personnes handicapées les personnes qui se déclarent fortement limitées, depuis au moins 6 mois et pour un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement.

« Deux enquêtes sont ici mobilisées : l'enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) et l'enquête santé européenne (EHIS-ESPS) de 2014 réalisée par l'Irdes en collaboration avec la DREES.

Au 31 décembre 2018, environ 165 000 personnes étaient accueillies dans des structures pour enfants handicapés et 346 000 dans des structures pour adultes handicapés (Drees, enquête ES-Handicap 2018). En outre, on estime à environ 600 000 le nombre de seniors résidant dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou assimilés en 2019 (Drees, modèle Livia). Selon l'enquête SRCV, en 2018, 4,9 millions de personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire se déclarent fortement limitées, en raison d'un problème de santé et depuis plus de six mois, dans les activités que les gens font habituellement. Ainsi, 9 % de la population (hors enfants de 15 ans ou moins) est considérée comme handicapée au

sens de l'indicateur GALI. »

[Etude Drees](#)

Source : Drees, 11 février 2021

L'aide à la parentalité pour les personnes en situation de handicap

Publié le 16 Février 2021

Depuis le 1er janvier 2021, les parents en situation de handicap peuvent bénéficier d'aides supplémentaires dans le cadre de la prestation de compensation du handicap : un forfait mensuel pour le financement d'aide humaine et un forfait ponctuel pour le financement d'aides techniques.

Le forfait mensuel aide humaine rémunère un intervenant qui réalise certaines tâches du quotidien notamment quand les enfants ne sont pas autonomes pour les gestes du quotidien.

Cette aide est soumise à certaines conditions notamment l'âge de l'enfant (entre 0 et 7 ans).

La demande de l'aide peut se faire avant la naissance et jusqu'au 7 ans de l'enfant.

Le forfait aides techniques à la parentalité rémunère l'achat de matériel spécialisé pour permettre à la personne de s'occuper de son enfant. Là encore cette aide est soumise à conditions.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie a élaboré un guide pratique à destination des maisons départementales des personnes handicapées et diffusera dans les prochains mois un dépliant d'information sur ces nouvelles aides.

[Pour en savoir plus](#)

Source : CNSA, 11 février 2021

Covid-19: nouvelles consignes en direction des établissements pour personnes handicapées

Publié le 16 Février 2021

Le ministère des Solidarités et de la Santé a publié le 9 février 2021 de nouvelles consignes en direction des établissements pour personnes handicapées.

Le port du masque chirurgical est désormais obligatoire pour tous les professionnels. Une distance de deux mètres doit être appliquée quand le port du masque n'est pas possible, notamment à l'occasion des repas en collectivité.

Si le principe général du maintien des visites et sorties individuelles en famille demeure, « une suspension totale de visites peut toutefois être instaurée, à titre exceptionnel, pour les structures seules accueillant une majorité de personnes à risque de forme grave ».

Enfin, « les établissements doivent être en capacité d'organiser des campagnes de dépistage à

fréquence régulière, de tester toute personne, professionnel ou personne accompagnée, contact ou symptomatique et garantir l'accès au dépistage de toute personne qui souhaite se faire tester ».

Consignes

Source : Ministère des Solidarités et de la Santé, le 09 février 2021

Déficiência visuelle : mieux connaître les conditions de vie des personnes concernées

Publié le 16 Février 2021

Une étude vient d'être lancée le 11 février 2011 afin de mieux connaître les difficultés quotidiennes des personnes déficientes visuelles. Cette étude intitulée Homère est portée par le secteur associatif, et s'adresse aux personnes déficientes visuelles de tous âges, à leurs responsables légaux, aux proches aidants et aux professionnels. L'objectif est de recenser les difficultés rencontrées quotidiennement et de répertorier les ressources vers lesquelles ce public peut se tourner.

Les structures et organismes au contact des personnes déficientes visuelles sont à l'origine de ce projet. La première région pilote est l'Auvergne-Rhône-Alpes, qui espère recenser de nombreux témoignages d'ici 2022. Cette étude permettra également d'établir un état des lieux de la couverture de service sur le territoire. A terme, un observatoire de la déficiência visuelle pourrait être créé toujours à l'initiative des associations.

Etude Homère

Source : ASH, MARIE NAHMIAS, 10 février 2021

[Fisaf] Référentiel sur l'inclusion des jeunes déficients sensoriels et Dys

Publié le 16 Février 2021

La Fédération nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et Dys en France (Fisaf) propose un référentiel afin de permettre aux professionnels de comprendre un peu mieux les enjeux de l'accompagnement des élèves déficients sensoriels et Dys. Ce référentiel dresse un état des activités et des compétences nécessaires pour contribuer à la scolarisation inclusive des enfants atteints de déficiences sensorielles et de troubles des apprentissages, avec ou sans handicaps associés, par les professionnels spécialisés du secteur médico-social.

Référentiel

La Fisaf a également produit un référentiel des activités et compétences sur la licence des intervenants conseil en accessibilité et compensations sensorielles qu'elle cogère avec la Sorbonne.

Référentiel

Source : Fisaf, février 2021

Outil : adopter une approche interculturelle pour mieux accompagner les malades d'Alzheimer

Publié le 16 Février 2021

L'association Alzheimer Europe publie un guide de sensibilisation ayant pour but d'aider les professionnels à mieux accompagner les personnes souffrantes de maladies neuro-évolutives. Le guide aborde de nombreux sujets comme la perception de la maladie, le rôle de famille ou les habitudes quotidiennes. Il explique l'impact dans l'accompagnement, propose des idées de questions à poser et conseille sur les postures à adopter. Il alerte aussi sur les risques liés à la généralisation, mais aussi au fait de trop mettre l'accent sur les différences de chacun. L'équilibre repose sur l'échange entre les professionnels et les familles.

Guide

Source : [Agevillagepro](#), Raphaëlle Murignieux, 10 février 2021

Outil : comment évaluer la solitude ressentie par les résidents d'Ehpad ?

Publié le 16 Février 2021

Depuis le début de la crise sanitaire les EHPAD sont confrontés à des mesures strictes tant au niveau des visites que des précautions sanitaires. Les résidents sont soumis à des règles qui renforcent le sentiment de solitude

Pour mieux identifier le risque d'isolement des résidents en EHPAD, l'Unité de psychologie de la sénescence de Liège propose différents outils.

Le premier vise à dépister le niveau de solitude ressenti par les résidents et de leur moral. Il nécessite un échange individuel avec le résident, qui est invité à faire part de ses ressentis sur un certain nombre de points (fréquence et modalités des contacts avec ses proches, envies et idées pour améliorer la situation...).

1er outil

Une seconde version a été créée pour les personnes désorientées : l'entretien est alors mené de manière indirecte.

2ème outil

L'unité de psychologie partage également un guide de recommandations sur les façons possibles de maintenir le lien entre les résidents et leurs proches.

Guide de recommandation

Source : Agevillagepro, Raphaëlle Murignieux, 10 février 2021

Guide pour des vacances adaptées

Publié le 16 Février 2021

Le Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés (CNLTA) regroupe des organismes de vacances adaptées, des représentants des usagers, des hébergeurs et organisme de formation tous réunis par cet objectif commun : offrir des séjours de vacances de qualité au public adulte handicapé mental et/ou psychique.

Il propose un manuel afin de guider les inscrivants (familles, amis, éducateurs, chefs de service, ...) dans cette démarche : "Comment choisir son séjour de vacances adaptées ?"

Manuel CNLTA version février 2021

Le manuel est désormais disponible en version Facile à lire et à comprendre (FALC).

Manuel FALC

AGENDA

Le comportement sexuel problématique chez l'enfant

Le 05 mars 2021

Echelle : National

Le Webinaire "Le comportement sexuel problématique chez l'enfant. La question du repérage et de l'évaluation : regards croisés et nouvelles perspectives" aura lieu le Vendredi 5 Mars 2021 de 8 h 45 à 13 h et de 14 h à 16 h15 sur la chaîne Youtube Geeks en Psy. [Programme](#)

Inscription :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe2syxsLZqoqvX0msGEpw_gVdQNjYhlZTkQS63vAPTSG_dddA/viewform

Actualités cliniques, de recherche, thérapeutiques, éthiques et juridiques Psychiatrie. Chez l'enfant, l'adolescent, l'adulte et la personne âgée

Le 11 mars 2021

Echelle : National

6èmes Rencontres Régionales de la FERREPSY auront lieu les 11 et 12 Mars 2021 à l'Hôtel Dieu Saint-Jacques à Toulouse sur "Actualités cliniques, de recherche, thérapeutiques, éthiques et juridiques Psychiatrie. Chez l'enfant, l'adolescent, l'adulte et la personne âgée". [Affiche](#)

Contact : secretariat@ferrepsy.fr ou 05.61.43.78.52.

« Enfants en danger ou risque de danger : comment utiliser le guide d'évaluation ? »

Le 11 mars 2021

Echelle : En région

La Haute Autorité de santé organise un webinaire « Enfants en danger ou risque de danger : comment utiliser le guide d'évaluation ? » le Jeudi 11 Mars 2021. [Programme.](#)

[Inscription à la conférence](#)

Protection juridique des majeurs. Action d'information collective

Le 17 mars 2021

Echelle : En région

Besoin d'information sur la mission de curateur/ tuteur familial ?

Besoin de comprendre les démarches à mener dans l'exercice de votre mission ?

Une action d'information collective est organisée au Tribunal judiciaire de Valenciennes

Mercredi 17 mars 2021 de 14h à 16h en salle polyvalente du TI

Inscription recommandée : Renseignements au 0806 80 20 20

[Affiche](#)

UDAF59 Les mesures de protection et les dispositions à prendre à l'ouverture d'une mesure

Le 18 mars 2021

Echelle : En région

Le Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux propose de vous présenter les différentes mesures de protection, et les dispositions à prendre à l'ouverture d'une mesure.

Jeudi 18 Mars 2021 - De 14h à 16h

En visio

Pour assister à la visioconférence, inscrivez-vous au 03.20.54.97.61 ou par mail à l'adresse suivante pointinfofamille@udaf59.org en nous communiquant une adresse mail.

[Affiche](#)

Patients experts, patients partenaires : Quels dispositifs de participation en santé ?

Le 25 mars 2021

Echelle : National

Les journées d'études "Patients experts, patients partenaires : Quels dispositifs de participation en santé ?" auront lieu en visioconférence les 25 et 26 Mars 2021. Les ateliers sont organisés par Claire Crignon, Renaud Debailly et Antoine Guillain. [Programme](#).

Demander le lien de connexion par mail à : antoine.guillain@sorbonne-universite.fr

Solutions numériques pour l'autonomie des personnes

Le 20 mai 2021

Echelle : National

Le LAAS-CNRS, conjointement avec l'IRIT-CNRS et l'IUT de Blagnac (Université Toulouse 2 Jean Jaurès) organise la 8ème édition JETSAN 2021 (colloque sur la TéléSANté) qui se déroulera les 20 et 21 Mai 2021. La thématique de ce colloque sera "Solutions numériques pour l'autonomie des personnes".

Renseignements et inscriptions : <https://jetsan2021.sciencesconf.org/>

Trouble du spectre de l'autisme : Vie intime, amoureuse et sexuelle de

L'enfance à l'âge adulte

Le 27 mai 2021

Echelle : En région

Le Centre ressources autismes Nord/Pas-de-Calais organise un colloque le Jeudi 27 Mai 2021 au Nouveau Siècle à Lille sur : "Trouble du spectre de l'autisme : Vie intime, amoureuse et sexuelle de l'enfance à l'âge adulte". [Affiche](#)

Journée gratuite, inscription obligatoire : Renseignements : : h.fenoll@cra-npdc.

OFFRES D'EMPLOI

Chaque semaine, vous pouvez consulter les offres d'emploi en cliquant sur le lien présent dans le mail du Flash Infos.

A tout moment, l'intégralité des offres d'emploi reste disponible sur l'espace Emploi du site internet du CREAI (avec vos identifiants).

Tarifs Offres d'emploi :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : Première parution 120 €, parution supplémentaire 15 €

Tarifs Abonnement annuel au Flash Info :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : 145 €

Particulier : 59 €

Les adresses et informations recueillies font l'objet d'un archivage informatique pour une utilisation exclusive par le CREAI Hauts-de-France et ne sont pas cédées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978). Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le CREAI à l'adresse ci-dessous.

Flash Hebdomadaire édité et imprimé par le CREAI / 54 Bd Montebello / BP 92009 / 59011 Lille Cedex

Tél : 03.20.17.03.03. / Fax : 03.20.17.03.17. / ISSN 0753-6906

Responsable de la publication : Frédéric Ghyselen

Sélection des informations : Laurence Allaëys

Secrétariat de rédaction :

Cécile Boulogne

Adresse du site : <http://www.creaihd.fr/>

CREAI du Hauts-de-France

Siège social : 54, Bd Montebello - BP 92009 - 59011 Lille Cedex

Tél. 03 20 17 03 03 - Fax. 03 20 17 03 17
